

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT  
**HERAULT**  
ARRONDISSEMENT  
**LODEVE**

**Séance du 17 Octobre 2022**  
**Commune de**  
**PAULHAN**                      **N° 2021/10/17**

Date de la convocation	10/10/ 2022
	<b><u>Votes</u> : 24</b>
Présents : 20	Pour : 24
Absents : 03	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un et le dix-sept octobre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, BIROUSTE Pascal, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, ROIG José, HEREDIA Fabienne.

Etaient Absents : MM. GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mr GAUBERT Guy à Mr BONSIGNORI Vincent  
- Mr GUERIN Grégory à Mr VALERO Claude  
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique  
- Mme DJUROVIC Aleksandra à Mme HEREDIA Fabienne

**Objet** : Adoption d'une convention d'occupation temporaire du domaine public par l'association POLY NOTES - Renouvellement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a conclu une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20221017-2022-10-17-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2022  
Date de réception préfecture : 19/10/2022

POLY NOTES par délibération en date du 18 octobre 2021 afin d'utiliser la salle APEX et la salle des maîtres du groupe ARC EN CIEL pour effectuer des cours de chant choral théâtralisé un weekend par mois du samedi 14 h 00 au dimanche 16 h 00.

Il rappelle que la ville de Paulhan est propriétaire du groupe scolaire « Arc en Ciel ».

A ce titre, il convient de renouveler la convention tripartite entre la commune de PAULHAN, la Directrice du groupe scolaire « Arc en Ciel » et l'association POLY NOTES qui définira les conditions et modalités pratiques de cette occupation.

La présente convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 jusqu'au 30 septembre 2023. Elle est consentie à titre gratuit par la ville de Paulhan et la directrice du groupe « Arc en Ciel », est acceptée par l'association POLY NOTES à titre gratuit.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte la convention d'occupation temporaire de la salle APEX et la salle des maîtres du groupe scolaire « Arc en Ciel » par l'association POLY NOTES,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20221017-2022-10-17-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2022  
Date de réception préfecture : 19/10/2022